



## **CURZATE® M WG**

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 15.04.2015

Réf. 130000013415

Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et exigences réglementaires de la Belgique et peut ne pas satisfaire celles d'autre pays.

### **SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1. Identificateur de produit**

Nom du produit : CURZATE® M WG

Synonymes : B11504938  
DPX-MS546 WG

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Fongicide

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Du Pont de Nemours (Belgium) s.p.r.l.  
Antoon Spinoystraat 6  
B-2800 Mechelen  
Belgique

Téléphone : +32-(0)-475-415-415

Adresse e-mail : sds-support@che.dupont.com

#### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : +(32)-28083237 (pour la Belgique)  
: +(352)-20202416 (pour le Luxembourg)  
: +32 (0)70 245 245 (Centre Antipoisons Belge)  
: Les centres antipoisons sont susceptibles de posséder les informations requises pour les produits conformément au règlement (CE) no 1272/2008 et à la législation nationale.

### **SECTION 2: Identification des dangers**

#### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

Sensibilisation cutanée, Catégorie 1	H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 2	H361fd: Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
Toxicité aiguë pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 1	H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Nocif	R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau. R63: Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
Dangereux pour	R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des

## CURZATE® M WG

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 15.04.2015

Réf. 130000013415

l'environnement

effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

### 2.2. Éléments d'étiquetage



Point  
d'exclamation



Danger pour la  
santé



Environnement

#### Attention

H317  
H361fd  
H410

Peut provoquer une allergie cutanée.  
Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.  
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Étiquetage exceptionnel pour  
substances et mélanges  
spéciaux

EUH210: Fiche de données de sécurité disponible sur demande.,

EUH401: Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.,

P102  
P201  
P261  
P270  
P273  
P280  
  
P302 + P352  
  
P308 + P311  
  
P333 + P313  
P363  
P391  
P501

Tenir hors de portée des enfants.  
Se procurer les instructions avant utilisation.  
Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.  
Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
Éviter le rejet dans l'environnement.  
Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.  
Recueillir le produit répandu.  
Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux.

SP 1  
SPo  
  
SPo 2  
SPe3

Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.  
Ne pas pénétrer dans des cultures/surfaces traitées avant que le dépôt de pulvérisation ne soit complètement sec.  
Laver tous les équipements de protection après utilisation.  
Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non-traitée par rapport aux points d'eau (voir mesures anti-dérive).

### 2.3. Autres dangers



## CURZATE<sup>®</sup> M WG

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 15.04.2015

Réf. 130000013415

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

### SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Numéro d'enregistrement	Classification conformément à la Directive 67/548/CEE	Classification conformément au Règlement (UE) 1272/2008 (CLP)	Concentration (% m/m)
-------------------------	---	---	-----------------------

##### Mancozèbe (No.-CAS8018-01-7) (Facteur M : 10[Aigu])

	Repr.Cat.3;R63 R43 N;R50	Skin Sens. 1; H317 Repr. 2; H361 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	68 %
--	--------------------------------	---	------

##### Cymoxanil (No.-CAS57966-95-7) (No.-CE261-043-0) (Facteur M : 1[Aigu] 1[Chronique])

	Repr.Cat.3;R62 Repr.Cat.3;R63 Xn;R48/22 Xn;R22 R43 N;R50/53	Acute Tox. 4; H302 Skin Sens. 1; H317 Repr. 2; H361fd STOT RE 2; H373 Aquatic Acute 1; H400 Aquatic Chronic 1; H410	4,5 %
--	--	--	-------

##### Méthenamine (No.-CAS100-97-0) (No.-CE202-905-8)

	F;R11 R43	Flam. Sol. 2; H228 Skin Sens. 1; H317	>= 1 - < 5 %
--	--------------	--	--------------

Les produits mentionnés ci-dessus sont en conformité avec les obligations d'enregistrement du règlement REACH; le(s) numéro(s) d'enregistrement peut(vent) ne pas être fourni(s) car la (les) substance(s) est (sont) exempté(es), n'est (n'ont) pas encore été enregistré(es) ou a (ont) été homologué(es) dans le cadre d'un autre processus réglementaire (biocides, produits phytosanitaires), etc.

Pour le texte complet des Phrases-R mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

### SECTION 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux : Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.



## CURZATE® M WG

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 15.04.2015

Réf. 130000013415

- Inhalation : Amener la victime à l'air libre. Consulter un médecin après toute exposition importante. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires.
- Contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés. Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation cutanée ou de réactions allergiques, consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.
- Contact avec les yeux : Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Maintenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement avec de l'eau pendant 15-20 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- Ingestion : Appeler un médecin. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Si la victime est consciente: Se rincer la bouche à l'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes :
- Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants: Erythème, Dermate, Sensibilisation, Irritation
  - Le contact avec les yeux peut provoquer les symptômes suivants: Conjonctivite.
  - L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants: Nausée, Vomissements, Diarrhée, Gêne gastro-intestinale
  - L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: Apparence asthmatique, Irritation, effets sensibilisants
  - Dépression du système nerveux central, Migraine, Incoordination, Désorientation, Effets plus sévères si de l'alcool a été consommé.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, Poudre chimique sèche, Mousse, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)
- Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité : Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Des produits de décomposition dangereux se forment en cas de feu. Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>) Oxydes d'azote (NO<sub>x</sub>)

### 5.3. Conseils aux pompiers



## CURZATE® M WG

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 15.04.2015

Réf. 130000013415

- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter une combinaison de protection complète et un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux de surface ou le réseau d'alimentation souterrain. Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.
- : (pour les petits feux) Si l'endroit est fortement exposé au feu et si les conditions le permettent, laisser brûler car l'eau peut accroître la pollution de l'environnement. Pulvériser de l'eau pour refroidir les récipients / réservoirs.

### SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions individuelles : Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Contrôler l'accès à la zone. Éviter la formation de poussière. Éviter l'inhalation de la poussière. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser un équipement de protection individuelle. Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Si la zone de déversement est poreuse, la matière contaminée doit être récoltée pour être ensuite traitée ou éliminée. En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Méthodes de nettoyage : Méthodes de nettoyage - déversement mineur Balayer ou aspirer dans des récipients adéquats à fin d'élimination.  
Méthodes de nettoyage - déversement important Éviter une fuite ou un déversement supplémentaire. Éviter la formation de poussière. Contenir le déversement, ramasser avec un aspirateur avec protection électrique ou par brosse humide et transférer dans un conteneur pour une élimination conforme aux réglementations locales (voir section 13).
- Autres informations : Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

- Équipement de protection individuel, voir section 8., Voir section 13 pour des instructions sur l'élimination.



## CURZATE<sup>®</sup> M WG

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 15.04.2015

Réf. 130000013415

### SECTION 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : A n'utiliser que conformément à nos recommandations. N'utiliser que du matériel propre. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer la poussière ou le brouillard de pulvérisation. Porter un équipement de protection individuel. Préparer la solution de travail comme indiqué sur l'(les) étiquette(s) et/ou la notice d'emploi. Utiliser le plus tôt possible la solution de travail préparée - Ne pas stocker. Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter de dépasser les valeurs limites d'exposition professionnelle (voir chapitre 8). Équipement de protection individuel, voir section 8.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter la formation de poussière dans les endroits clos. Pendant la manipulation du produit, les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver hors de la portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Ne pas laisser le produit s'humidifier pendant le stockage.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun. Ne pas entreposer près des acides.

Température de stockage : < 30 °C

Autres données : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produits phytopharmaceutiques visés par le Règlement (CE) no 1107/2009 .

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/Protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Si la sous-section est vide, aucune valeur n'est applicable.

#### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Type	Paramètres de contrôle	Mise à jour	Base	Remarques
Type d'exposition				

saccharose (No.-CAS 57-50-1)



## CURZATE® M WG

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 15.04.2015

Réf. 130000013415

TWA	10 mg/m <sup>3</sup>	06 2009	OEL (BE)	
-----	----------------------	---------	----------	--

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Prévoir une ventilation et un système de collecte de poussières appropriés au niveau de l'équipement. Utiliser une ventilation suffisante pour maintenir l'exposition des employés au-dessous des valeurs limites recommandées.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166

Protection des mains : Matériel: Caoutchouc nitrile  
Épaisseur du gant: 0,4 - 0,7 mm  
Longueur des gants: Manchettes de 35 cm de long ou davantage.  
Indice de protection: Classe 6  
Temps d'utilisation: > 480 min  
Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact. Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique. Le temps de pénétration dépend, entre autres choses de la matière, de l'épaisseur et du type de gants et doit donc être mesuré dans chaque cas. Le temps de pénétration peut être obtenu du fournisseur de gants de protection et il doit en être tenu compte. Les gants doivent être contrôlés avant l'utilisation. Les gants devraient être jetés et remplacés s'il y a le moindre signe de dégradation ou de perméabilité chimique. Les manchettes de 35 cm de long ou davantage doivent être portées sur les manches de la combinaison. Nettoyer les gants à l'eau et au savon avant de les retirer.

Protection de la peau et du corps : Activités de fabrication et de transformation: Vêtement complet Type 5 (EN 13982-2)

Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter: Vêtement complet Type 5 + 6 (EN ISO 13982-2 / EN 13034) Tablier en caoutchouc Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).

Application par pulvérisation - extérieur: Tracteur / pulvérisateur avec hotte d'aspiration: Pas de protection individuelle pour le corps normalement requise.

Tracteur / Pulvérisateur sans cabine: Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345). Application basse: Vêtement complet Type 6 (EN 13034)  
Application hauteur moyenne: Vêtement complet Type 4 (EN 14605)

Pulvérisateur à dos: Bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).  
Application basse: Vêtement complet Type 6 (EN 13034) Application hauteur moyenne: Vêtement complet Type 4 (EN 14605)

Lorsque des circonstances exceptionnelles nécessitent d'accéder à la zone traitée avant le début de la période de réouverture, porter un vêtement de



## CURZATE® M WG

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 15.04.2015

Réf. 130000013415

protection intégrale de Type 6 (EN 13034), des gants en caoutchouc nitrile de classe 3 (EN 374) et des bottes en caoutchouc nitrile (EN 13832-3 / EN ISO 20345).

Pour optimiser l'ergonomie il peut être recommandé de porter des sous-vêtements en coton lors de l'utilisation de certains tissus. Prendre conseil auprès du fournisseur. Les matériaux résistants à la fois à la vapeur d'eau et à l'air maximisent le confort lors du port du vêtement. Ces mêmes matériaux doivent être assez résistants afin de garantir l'intégrité ainsi que le niveau de protection lors de l'utilisation. La résistance du tissu à la perméation doit être vérifiée indépendamment du "type" de protection recommandée, ce afin d'assurer un niveau approprié de performance du matériel en adéquation avec l'agent et le type d'exposition.

Mesures de protection : Le type d'équipement de protection doit être sélectionné en fonction de la concentration et de la quantité de la substance dangereuse utilisée sur le lieu de travail. Inspecter tous les vêtements de protection contre les agents chimiques avant leur utilisation. En cas de dommage chimique ou physique, ou en cas d'une contamination, les vêtements et les gants doivent être remplacés. Seuls les travailleurs protégés peuvent se trouver dans la zone pendant l'application.

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Nettoyer régulièrement l'équipement, les locaux et les vêtements de travail. Entreposer séparément les vêtements de travail. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Se laver les mains et le visage avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Pour protéger l'environnement, enlever et laver tout équipement protecteur contaminé avant la réutilisation. Enlever immédiatement les vêtements/EPI si de la matière pénètre à l'intérieur. Se laver à fond et mettre des vêtements propres. Eliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Protection respiratoire : Activités de fabrication et de transformation: Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149).

Les Personnes affectées aux Mélanges et aux Chargements doivent porter: Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149).

Application par pulvérisation - extérieur: Tracteur / pulvérisateur avec hotte d'aspiration: Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

Tracteur / Pulvérisateur sans cabine: Application basse: Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149). Application hauteur moyenne: Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143)

Pulvérisateur à dos: Application basse: Demi-masque avec filtre à particules FFP1 (Norme Européenne 149). Application hauteur moyenne: Demi-masque avec filtre à particules P2 (Norme Européenne 143)

Application mécanique automatisée par pulvérisation en tunnel fermé : Aucun





## **CURZATE<sup>®</sup> M WG**

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 15.04.2015

Réf. 130000013415

équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.

### **SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**

#### **9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme	: granuleux
Couleur	: jaune
Odeur	: inodore
Seuil olfactif	: Non applicable
pH	: 6,1 à 10 g/l ( 20 °C)
Point/intervalle de fusion	: Non disponible pour ce mélange.
Point/intervalle d'ébullition	: Non applicable
Point d'éclair	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz)	: N'entretient pas la combustion.
Décomposition thermique	: Non disponible pour ce mélange.
Température d'auto-inflammabilité	: Type de Test :Température d'auto-inflammabilité, n'est pas auto-inflammable
Propriétés comburantes	: Le produit n'est pas oxydant.
Propriétés explosives	: Non explosif
Limite d'explosivité, inférieure/ limite d'inflammabilité inférieure	: Non disponible pour ce mélange.
Limite d'explosivité, supérieure/ limite d'inflammabilité supérieure	: Non disponible pour ce mélange.
Pression de vapeur	: Non disponible pour ce mélange.
Densité relative	: Non disponible pour ce mélange.
Masse volumique apparente	: 654 kg/m <sup>3</sup>
Hydrosolubilité	: dispersable
Coefficient de partage: n- octanol/eau	: Non applicable
Viscosité, cinématique	: Non applicable



## CURZATE® M WG

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 15.04.2015

Réf. 130000013415

Densité de vapeur relative : Non disponible pour ce mélange.

Taux d'évaporation : Non applicable

### 9.2. Autres informations

Informations phys.-  
chim./autres informations : Aucune autre donnée ne doit figurer en particulier.

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

**10.1. Réactivité** : Pas de dangers particuliers à signaler.

**10.2. Stabilité chimique** : Le produit est chimiquement stable dans les conditions recommandées de stockage, d'utilisation et de température.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses** : Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation. Une polymérisation ne va pas se produire. Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.4. Conditions à éviter** : Température : > 30 °C Exposition à l'humidité. Se décompose lentement au contact de l'eau. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Dans des conditions sévères d'empoussiérage, cette matière peut former des mélanges explosifs à l'air.

**10.5. Matières incompatibles** : Acides forts

**10.6. Produits de décomposition dangereux** : Cyanure d'hydrogène (acide cyanhydrique)  
Composés du soufre

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë par voie orale

DL50 / Rat : > 2 000 mg/kg

Méthode: Méthode de la dose fixe

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par inhalation

CL50 / 4 h Rat mâle et femelle : > 5,2 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 403

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

Toxicité aiguë par voie cutanée

DL50 / Rat : > 5 000 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.



## **CURZATE® M WG**

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 15.04.2015

Réf. 130000013415

### Irritation de la peau

Lapin

Résultat: Pas d'irritation de la peau

Méthode: OCDE ligne directrice 404

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### Irritation des yeux

Lapin

Résultat: Pas d'irritation des yeux

Méthode: OCDE ligne directrice 405

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### Sensibilisation

Cochon d'Inde Test de Maximalisation (GPMT)

Résultat: A un effet sensibilisant.

Méthode: OCDE ligne directrice 406

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

### Toxicité à dose répétée

- Mancozèbe

Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Inhalation Rat  
effets sur la thyroïde

Oral - nourriture Rat  
effets sur la thyroïde

Oral - nourriture Chien  
effets sur la thyroïde

- Cymoxanil

Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage.

Oral(e) espèces multiples  
la chimie du sang est altérée, Pas d'effet neurotoxique

Oral(e) espèces multiples  
Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage., la chimie du sang est altérée

### Evaluation des propriétés mutagènes

- Mancozèbe



## **CURZATE® M WG**

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 15.04.2015

Réf. 130000013415

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène. N'a pas provoqué de dommages génétiques dans les cultures de cellules de bactéries. L'évidence semble indiquer que cette substance n'induit pas de dommages génétiques dans les cultures de cellules de mammifères. L'évidence semble indiquer que cette substance n'induit pas de dommages génétiques chez les animaux.

- Cymoxanil

Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène. L'évidence semble indiquer que cette substance n'induit pas de dommages génétiques dans les cultures de cellules de bactéries. Les tests sur les cultures de cellules mammaires ont montré des effets mutagènes.

### Evaluation de la cancérogénicité

- Mancozèbe

Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage. Une augmentation de l'incidence des tumeurs a été observée chez des animaux de laboratoire. Cancérogène possible pour l'homme

- Cymoxanil

N'est pas classifiable comme cancérogène pour l'homme. N'a pas montré d'effets cancérogènes lors des expérimentations animales.

### Evaluation des propriétés toxiques pour la reproduction

- Mancozèbe

Toxique suspecté pour la reproduction pour l'homme

- Cymoxanil

Toxique suspecté pour la reproduction pour l'homme Quelques preuves d'effets nocifs sur la fonction sexuelle et la fertilité, lors de l'expérimentation animale.

### Evaluation des propriétés tératogènes

- Mancozèbe

Les effets suivants apparaissent pour des niveaux d'exposition qui dépassent significativement ceux auxquels on peut s'attendre lorsque les conditions d'utilisation sont conformes à l'étiquetage. Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-foetus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle.

- Cymoxanil

Les tests sur les animaux ont montré des effets sur le développement embryon-foetus à des niveaux égaux ou supérieurs à ceux provoquant une toxicité maternelle.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

|| La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

|| La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Danger par aspiration



## CURZATE® M WG

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 15.04.2015

Réf. 130000013415

**II** Le mélange n'a pas de propriétés associées avec le risque d'aspiration.

### SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

##### Toxicité pour les poissons

Essai en dynamique / CL50 / 96 h / Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 0,46 mg/l

Méthode: OCDE ligne directrice 203

Source d'Information: Rapport d'une étude interne. (Information concernant le produit lui-même)

##### Toxicité des plantes aquatiques

CE50r / 72 h / Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes): 0,1 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 201

(Information concernant le produit lui-même) Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

##### Toxicité pour les invertébrés aquatiques

Essai en dynamique / CE50 / 48 h / Daphnia magna (Grande daphnie ): 0,71 mg/l

Méthode: OCDE Ligne directrice 202

Source d'Information: Rapport d'une étude interne. (Information concernant le produit lui-même)

##### Toxicité envers d'autres organismes

48 h / Apis mellifera (abeilles): > 138 µg/b

Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170

Oral(e) Les informations sont données sur la base des résultats obtenus à partir de produits similaires.

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

48 h / Apis mellifera (abeilles): > 138 µg/b

Méthode: OEPP/EPPO Ligne directrice 170

Contact Les informations sont données sur la base des résultats obtenus à partir de produits similaires.

Source d'Information: Rapport d'une étude interne.

##### Toxicité chronique pour les poissons

- Mancozèbe

NOEC / 34 jr / Cyprinodon sp. (Vairon): 0,00219 mg/l

- Cymoxanil

NOEC / 21 jr / Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 0,22 mg/l

NOEC / 97 jr / Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel): 0,00098 mg/l

NOEC / 21 jr / Cyprinodon variegatus (Cyprinodon): 0,0942 mg/l

##### Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

- Mancozèbe

NOEC / 21 jr / Daphnia magna (Grande daphnie ): 0,0073 mg/l



## **CURZATE<sup>®</sup> M WG**

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 15.04.2015

Réf. 130000013415

- Cymoxanil  
NOEC / 21 jr / Daphnia magna (Grande daphnie ): 0,067 mg/l

### **12.2. Persistance et dégradabilité**

Biodégradabilité

Difficilement biodégradable. Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

### **12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Bioaccumulation

Ne montre pas de bioaccumulation. Estimation basée sur les données obtenues à partir du composant actif.

### **12.4. Mobilité dans le sol**

Mobilité dans le sol

Dans les conditions actuelles d'utilisation, on ne doit raisonnablement pas s'attendre à des mouvements de produit à partir de la couche supérieure du sol.

### **12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Évaluation PBT et vPvB

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
/ Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).

### **12.6. Autres effets néfastes**

#### **Information écologique supplémentaire**

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement.

Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application.

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes de traitement des déchets**

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales. Doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.

Emballages contaminés : Ne pas réutiliser des récipients vides.

## **SECTION 14: Informations relatives au transport**

### **ADR**

14.1. Numéro ONU: 3077

14.2. Nom d'expédition des Nations unies: MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Mancozèbe, Cymoxanil)



## CURZATE<sup>®</sup> M WG

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 15.04.2015

Réf. 130000013415

- 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9  
14.4. Groupe d'emballage: III  
14.5. Dangers pour l'environnement: Pour d'autres informations voir Section 12.  
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:  
donnée non disponible

### IATA\_C

- 14.1. Numéro ONU: 3077  
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Mancozèbe, Cymoxanil)  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9  
14.4. Groupe d'emballage: III  
14.5. Dangers pour l'environnement : Pour d'autres informations voir Section 12.  
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:  
Recommandations et conseils internes de DuPont pour le transport: ICAO / IATA avion cargo uniquement

### IMDG

- 14.1. Numéro ONU: 3077  
14.2. Nom d'expédition des Nations unies: ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Mancozèbe, Cymoxanil)  
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 9  
14.4. Groupe d'emballage: III  
14.5. Dangers pour l'environnement : Polluant marin  
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:  
donnée non disponible

- 14.7. **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Autres réglementations : Le produit est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008. Suivre la directive 94/33/CE au sujet de la protection de la jeunesse au travail. Observer la directive 98/24/CE concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail. Observer la directive 96/82/CE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. Observer la directive 2000/39/CE relative à l'établissement d'une première liste de valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Evaluation de la Sécurité Chimique n'est pas exigée pour ce/ces produits  
Le mélange est homologué comme produit phytosanitaire selon le Règlement (CE) No. 1107/2009.  
Se référer à l'étiquette pour les informations concernant l'évaluation de l'exposition.

## SECTION 16: Autres informations

Texte des phrases R mentionnées dans la Section 3



## CURZATE® M WG

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 15.04.2015

Réf. 130000013415

R11	Facilement inflammable.
R22	Nocif en cas d'ingestion.
R43	Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/22	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques.
R50/53	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R62	Risque possible d'altération de la fertilité.
R63	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.

### Texte complet des Phrases-H en section 3.

H228	Matière solide inflammable.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H361	Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H361fd	Susceptible de nuire à la fertilité. Susceptible de nuire au fœtus.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Autres informations utilisation professionnelle

### Abréviations et acronymes

ADR	Accord européen sur le transport international des marchandises dangereuses par route
ATE	Estimation de la toxicité aiguë
No.-CAS	Numéro de registre du Chemical Abstracts Service
CLP	Classification, étiquetage et conditionnement
CE50b	Concentration où une réduction de 50 % de la biomasse est observée
CE50	Concentration efficace moyenne
EN	Norme européenne
EPA	Agence de protection de l'environnement
CE50r	Concentration où une inhibition de 50 % du taux de croissance est observée
EyC50	Concentration où une inhibition de 50 % du rendement est observée
IATA_C	Association internationale du transport aérien (fret)
Code IBC	International Bulk Chemical (Recueil international de règles sur les transporteurs de produits chimiques)
ICAO	Organisation internationale de l'aviation civile
ISO	Organisation internationale de normalisation
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale médiane
DL50	Dose létale médiane
LOEC	Concentration minimale avec effet observé
LOEL	Dose minimale avec effet observé
MARPOL	Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires
n.o.s.	Non spécifié ailleurs
NOAEC	Concentration sans effet nocif observé
NOAEL	Dose sans effet toxique observé





## CURZATE<sup>®</sup> M WG

Version 4.0 (remplace: Version 3.0)

Date de révision 15.04.2015

Réf. 130000013415

NOEC	Concentration sans effet observé
NOEL	Niveau sans effet observé
OECD	Organisation de Coopération et de Développement Économiques
OPPTS	Bureau de la prévention, des pesticides et des substances toxiques
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
STEL	Valeur limite à court terme
TWA	Valeur pondérée en fonction du temps (TWA):
vPvB	très persistant est très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Consulter les informations de sécurité de DuPont avant utilisation., Prendre connaissance du mode d'emploi sur l'étiquette.

<sup>®</sup> Marque déposée de E.I. du Pont de Nemours and Company

Les changements significatifs par rapport à la version précédente sont signalés avec une double barre.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. L'information ci-dessus ne se rapporte qu'à la(aux) matière(s) spécifiquement désignée(s) ici et peut ne pas être valable pour cette(ces) matière(s) utilisée(s) mélangée(s) à toutes autres matières ou utilisée(s) dans tout processus ou si la matière est modifiée ou transformée, à moins que le texte ne le spécifie.